

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2010
Date de la Convocation : 01 Décembre 2010***

L'An Deux Mille Dix le 16 Décembre à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle Multi Activités de THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Christian POUYADOUX, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Vincent GAUTIER, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Michel HUBERT, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Christelle AUBRY, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Olivier GEULIN, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Daniel GANDON, Madame Lydie LEROUXEL.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Renny PERRIN, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Jean-Luc PARIS.

Le Président ouvre la séance et remercie les Délégués de leur présence.

Monsieur CHANDELIER avant de donner la parole à Madame Virginie MOREAU, chargée de Mission à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne (I.I.B.O.) tient à présenter les excuses de Monsieur PITEL, qui a beaucoup travaillé avec lui pour l'élaboration de la Décision Modificative N° 3 et des Orientations Budgétaires.

De plus, il tient à remercier Monsieur GONY, notre Percepteur, qui avec des effectifs réduits fait tout ce qu'il peut pour assurer le service auprès des Collectivités.

Monsieur CHANDELIER demande à Madame Delphine TASTEYRE si elle accepte d'être Secrétaire de Séance.

Madame TASTEYRE accepte d'être Secrétaire de Séance.

INTERVENTION DE MADAME VIRGINIE MOREAU, CHARGÉE DE MISSION A L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE L'ORNE (I.I.B.O.)

Monsieur CHANDELIER et les Délégués Communautaires la remercie de son intervention très claire et très explicite.

L'intervention de Madame MOREAU est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

Monsieur CHANDELIER propose de compléter la délibération du dernier Conseil Communautaire sur la question des barrages en état ou ruinés, cumulés sur le cours de l'Orne. Ces aménagements cristallisent des enjeux socio-économiques et environnementaux forts en Suisse Normande, qu'il convient de prendre sérieusement et rapidement en compte à l'échelle intercommunale. La rivière telle que nous la connaissons actuellement a été façonnée par ces barrages. Ils confèrent à la Vallée des caractéristiques paysagères attractives pour les activités touristiques et de loisirs.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'acter que les ouvrages hydrauliques privés et leur gestion relèvent de l'intérêt général local ;
- d'assumer pleinement un rôle d'interlocuteur institutionnel privilégié aux côtés des propriétaires d'ouvrages hydrauliques dans le cadre des actions engagées par l'Agence de l'Eau et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), sur le terrain ;
- d'engager une réflexion dès à présent sur les modalités de maîtrise d'ouvrage publique des interventions nécessaires pour mettre en conformité les ouvrages et valoriser l'usage de la rivière dans le respect du milieu aquatique, de la stratégie du SAGE Orne Moyenne et des exigences réglementaires, en se substituant aux propriétaires privés qui n'ont plus l'usage de leur ouvrages, au nom de l'intérêt général ;
- de solliciter les conseils de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne (I.I.B.O.) dans la conduite de cette réflexion, notamment au travers de l'appui de Madame MOREAU ;
- de réaliser en 2011 une étude technique et socio-économique d'avant-projet sur les ouvrages : cette étude conduira à l'établissement d'un programme global de gestion

et d'aménagement des ouvrages hydrauliques en concertation avec les acteurs locaux.

Monsieur VOLLARD tient à donner certaines précisions en tant que Directeur du Foyer Rural de Pont d'Ouilly et utilisateur de première importance de la rivière Orne avec les bases de Clécy et Thury-Harcourt.

Monsieur Michel BAR : serait-il possible de connaître le nombre de pratiquants de Canoës Kayak ?

Monsieur VOLLARD : 46 000 participants ont effectués des descentes en kayak de l'Orne entre Pont d'Ouilly et Thury-Harcourt. C'est une activité touristique majeure en Suisse Normande, cela représente 25 à 30 emplois.

Monsieur Michel BAR : il faut une gestion globale, il faut garder un droit de regard pour éviter que des propriétaires engagent des travaux d'arasement sans concertation.

Monsieur CHANDELIER : l'Agence de l'Eau fait des propositions de prise en charge sans participation des propriétaires. Il est important de garder le contact auprès de ces propriétaires pour éviter qu'ils ne prennent des décisions sans concertation.

Après en avoir délibéré les Délégués du Conseil Communautaire donnent leur accord et autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

1) COMMISSION FINANCES

A) DELIBERATION N° 2010.7.1 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

PROPOSITION DU PRESIDENT

La TP est supprimée, elle est compensée intégralement ; de nouvelles taxes ont vu le jour. Nous avons examiné avec notre Percepteur les incidences de ces changements qui seraient plutôt favorables à notre Communauté.

Au vu des premiers résultats de nos différents comptes administratifs, il apparaît que ceux-ci reflètent une gestion très sérieuse de nos différents services. Notre situation financière est, on peut le dire aussi satisfaisante qu'en début 2010 et notre fonds de réserve est conforté, toutefois, il sera nécessaire d'être très vigilant sur la CAF par rapport aux investissements et à notre taux d'endettement. Le Groupe de Travail Finances aidé de notre Trésorier fera des simulations financières de l'ensemble des projets de notre Communauté de Communes (vétérinaires, Centre de Gestion, Biocombustibles, Maison des Services) qui seront soumises dans un premier temps au Bureau et ensuite à notre Conseil Communautaire.

Nos orientations budgétaires vont vous être proposées budget par budget pour terminer par le budget général.

Budget Ordures Ménagères

- ♦ Réalisation de quais supplémentaires dans les déchetteries permettant d'augmenter le tri des déchets verts. Opération déjà prévue en 2010.
- ♦ Prévision de la taxe d'ordures ménagères :

Il vous sera proposé de maintenir la taxe d'ordures ménagères pour les Communes pour lesquelles nous définissons le taux. Les résultats du tri et du fonctionnement technique et financier sont toujours excellents.

L'année 2011 sera dédiée à l'étude de la mise en place de la Redevance Spéciale, par contre la recette liée à cette Redevance pourra être en 2012 en déduction de la Taxe d'Ordures Ménagères pour les petits apporteurs.

Budget Piscine

- ♦ Les investissements de la 2^{ème} tranche pour les travaux de réaménagement total des bassins et d'aménagements ludiques pour une somme de 1 200 000 € HT sont en cours de réalisation, l'enveloppe prévue est tout à fait respectée. La période étant propice aux Appels d'Offres, nous avons même pu engager et réaliser des travaux non prévus (remplacement de vitrages, de ferrures, ...) tout en restant dans l'enveloppe.

Les recettes du Budget Piscine devant supporter le remboursement du nouvel emprunt (90 000 €), le remboursement sera effectué par des économies de fonctionnement, des recettes supplémentaires et un apport du Budget Général, comme indiqué dans un précédent Conseil Communautaire.

Budget Centre d'Hébergement

Les travaux prévus ont été réalisés dans de bonnes conditions et les financements attendus notamment du Département ont été obtenus. La gestion est reprise directement par notre personnel du Centre Aquatique.

Il sera nécessaire de vérifier le prix de revient des prestations fournies (restauration) afin que toutes les opérations soient équilibrées.

Des propositions suite à ces études de coût seront faites aux Membres du Bureau.

Budget Industrie

Projet Adgène :

L'essentiel de notre action en 2010 a été la réalisation et l'achèvement du dossier Adgène. Le dossier a été bouclé conformément aux décisions de notre conseil et le coût de la réalisation a été parfaitement maîtrisé.

Un compte final devra être arrêté dès la clôture des opérations tout en rappelant que l'opération doit être totalement équilibrée comme convenu dans le protocole d'accord entre Adgène et la Communauté de Communes.

Au cours de l'année 2011, notre Commission Economique nous proposera d'intervenir sur plusieurs dossiers actuellement à l'étude : CER, vétérinaires, Biocombustibles ... Nous ne sommes pas en mesure actuellement de vous donner des précisions chiffrées, notre A.M.O. et nos Cabinets techniques affinent les dossiers avec les professionnels concernés. Pour notre Communauté, il s'agira d'agir au maximum pour le développement économique. En outre dès le début 2011, nous devrions signer l'achat définitif du terrain de la Panse sur Esson.

Budget SPANC

Après mise en ordre des 3 000 dossiers, nous avons procédé au réajustement des tarifs des contrôles d'assainissement à compter du 1^{er} Avril 2010, date d'application du nouveau contrat avec la société qui est adjudicataire du marché.

Nous avons ressorti les cas litigieux afin d'inciter à la réhabilitation de certaines installations d'A.N.C., pour les cas particuliers et les Collectivités susceptibles d'obtenir des aides du Département. Le dossier est bien avancé et sera déposé dans quelques semaines.

Budget Général

○ **Voirie** :

Beaucoup d'inconnues quant aux aides qui seront attribuées à cette Voirie, car la Dotation Globale d'Equipement n'existe plus, elle sera remplacée par une autre dotation dont on ne sait pas à quels projets elle sera attribuée. Pour le moment je vous propose de maintenir la participation de la Communauté à hauteur de 250 000 €.

Il vous sera proposé de m'autoriser à déposer une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en début 2011.

○ **Tourisme** :

Notre participation aux frais de fonctionnement est de 137 000 € depuis plusieurs années. Nous devons réexaminer notre dotation à l'O.T.S.N. en analysant avec attention les dépenses réelles de fonctionnement.

La Taxe de Séjour devrait rapporter environ 15 000 € en 2010. L'utilisation doit être définie par la Commission et les professionnels payeurs.

○ **Maison de Service Public** :

La phase étude est en cours, les bureaux retenus affinent le projet. Cette année sera dédiée à déposer le Permis d'Aménagement, le Permis de Construire et le lancement des Appels d'Offres.

Les demandes de subventions pourront être effectuées auprès du Département au titre de notre 2^{ème} Contrat Départemental de Territoire et auprès de l'Etat au titre du F.N.A.D.T. et du Plan Etat Région.

Nous soumettrons les propositions de notre Commission au Bureau et au Conseil Communautaire fin Janvier lors d'une réunion spécifique.

o **Péri-Scolaire :**

Depuis la création du Centre Aquatique, les enfants scolarisés de notre Communauté accèdent à 10 séances par an à Aquasud, les séances, ainsi que le transport école-Aquasud sont prises en charge par la Communauté de Communes.

Il vous sera proposé d'ouvrir une ligne budgétaire qui nous permettrait de rechercher comment nous pourrions favoriser la pratique de la musique, la découverte des arts plastiques ainsi que le soutien aux classes nautiques pour les classes primaires.

o **Service au Public et aux Collectivités :**

Au même titre que le service de mise à disposition de personnel pour l'entretien dans les Communes, il est proposé de mettre à disposition des permanents permettant d'assurer des remplacements de Secrétariat de Mairie.

Monsieur CHANDELIER : le Budget Primitif sera bâti par rapport à ces Orientations Budgétaires, il y aura lieu de réunir les Commissions avant le Conseil Communautaire de Mars 2011.

Monsieur BIZET : si nous n'avons pas de Dotation pour la Voirie, il faudra revoir la participation de la Communauté.

Monsieur CHANDELIER : au vue du Compte Administratif, il y aura lieu de revoir l'enveloppe s'il n'y a pas de Dotation.

Monsieur Michel HUARD : attention avec les intempéries, les routes se dégradent.

Monsieur CORBIERE : il n'y a pas d'Orientations Budgétaires pour le scolaire cela veut dire qu'il n'y a pas d'ouverture de ligne Budgétaire ?

Monsieur CHANDELIER : le Budget qui serait à prévoir, serait pour inscrire les frais d'étude de prise de compétence.

B) **DELIBERATION N° 2010.7.2 – DECISIONS MODIFICATIVES N° 3**

Il est donné lecture des Décisions Modificatives N° 3 aux Budgets.

Les Décisions Modificatives N° 3 sont approuvées à l'unanimité.

2) COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

A) DELIBERATION N° 2010.7.3 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu a été transmis à chaque Délégué en attendant de connaître s'il y a des observations sur le texte de ce compte-rendu, il est pris compte de l'observation faite sur ce compte-rendu par Madame BOUIN, Maire d'Acqueville, soit :

« Suite à mes diverses interventions, concernant la promotion, par l'office de tourisme, des manifestations organisées par les petites communes, une fois de plus celui-ci ne remplit pas son rôle : en effet, l'information de l'exposition d'art plastique organisée par la commune d'ACQUEVILLE (14 Juillet au 29 Aout) depuis 2001 ne figurait pas sur le site de l'OSTI, et ce malgré ma réclamation envoyée le 04 Juillet.

De plus, sur ce même site internet, toutes les églises de la Communauté de Communes de la Suisse Normande figurent, sauf celle d'ACQUEVILLE !!!

N'ayant aucune réponse à ma réclamation, ainsi qu'à celle formulée auprès de Michel BAR Président de l'office de tourisme, pour lui signaler ces dysfonctionnements, je ne peux que confirmer ma position négative quant au vote de la subvention annuelle pour l'OSTI ».

Monsieur CHANDELIER : cette observation sera inscrite au compte-rendu, il est demandé aux Délégués si ils ont des observations sur la rédaction de ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

B) DELIBERATION N° 2010.7.4 – AVENANT ASSURANCE DU PERSONNEL "QUATREM"

La QUATREM prend en charge financièrement les arrêts de maladies ou de maternité des Agents Titulaires et Stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Le taux depuis la date d'affiliation était de 4,95 %, cette Société nous impose de fixer le taux à 5,70 % de l'assiette des cotisations à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant N° 1.

C) DELIBERATION N° 2010.7.5 – CONTRAT DE MAINTENANCE ODYSSEE INFORMATIQUE

La Société Odyssee assure pour la Communauté, et, pour une grande partie des Collectivités de la Communauté, la maintenance des logiciels informatiques liés à la comptabilité, les traitements, les élections, les emprunts, les amortissements, la gestion des salaires.

La répartition de ces logiciels par rapport au serveur et l'ensemble des postes a été revue et la Société nous a proposé de refaire le contrat qui serait revu à la baisse (prix actuel 4 107,10 € T.T.C.).

Il est proposé au Président de signer un contrat de 1 903,48 € à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à renouveler ce contrat avec effet au 1^{er} Janvier 2011.

D) DELIBERATION N° 2010.7.6 – PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE, DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'Article 49 de la Loi N° 85-53 du 26 Janvier 1984 récemment modifiée par la Loi N° 2007-209 du 19 Février 2007, il appartient désormais aux Assemblées délibérantes de chaque Collectivité de fixer après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale.

Il est proposé donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu/promouvables à compter de l'année 2007, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Le Président précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 09 Novembre 2010, il est proposé d'indiquer un taux de 100 % de promotion d'avancement de grade pour les 3 Catégories et l'ensemble des filières (techniques et administratives).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les états d'avancement de grade.

3) COMMISSION TOURISME – EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

La Commission Tourisme et Equipements Touristiques et de Loisirs sur la proposition de son Président suggère de redéfinir les postes techniques selon leur polyvalence, sachant que depuis le 1^{er} Octobre le Centre d'Hébergement "Le Traspay" et le Centre Aquatique "Aquasud" sont gérés par la même Direction.

E) DELIBERATION N° 2010.7.7 – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Il est décidé de créer deux postes d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} Février 2011 à temps complet, sachant que les Agents assurent le service depuis plusieurs années sous contrat.

Le Président est autorisé à créer ces postes et à signer l'acte de nominations Stagiaire pour une durée d'un an.

F) DELIBERATION N° 2010.7.8 – RENOUELEMENT DES CONTRATS DES MAITRES NAGEURS

Le contrat des cinq Maîtres Nageurs se termine au 31 Décembre 2010.

Il est proposé de renouveler ces contrats pour une durée de trois années à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Monsieur Daniel MOREL : les Maîtres Nageurs ont déjà plusieurs années de fonction pourquoi ne sont-ils pas titulaires ?

Monsieur CHANDELIER : pour les titulariser il faut qu'ils aient le concours. Ils essayent de le passer mais ce n'est pas évident.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ces contrats pour une durée de trois ans.

G) DELIBERATION N° 2010.7.9 – MODIFICATION DE DUREE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Il est proposé de modifier la durée du temps de travail hebdomadaire d'un Adjoint Technique 2^{ème} Classe et de le passer à temps complet à compter du 1^{er} Février 2011.

Monsieur DUBOIS : attention cela doit être Agent Technique et non Adjoint Technique.

Monsieur CHANDELIER : nous allons voir avec le Centre de Gestion. (il s'agit bien d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe)

Après en avoir délibéré, le Président est autorisé à augmenter la durée du temps de travail du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe et à signer l'acte correspondant.

H) DELIBERATION N° 2010.7.10 – MODIFICATION DE DUREE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Il est proposé de modifier la durée de travail hebdomadaire d'un Adjoint Technique 2^{ème} Classe, et de le passer à 24 H 00 à compter du 1^{er} Février 2011.

Monsieur VANRYCKEGHEM : tient à préciser que ces Agents assurent déjà plus d'heures que leur contrat.

Après en avoir délibéré, le Président est autorisé à augmenter la durée du temps de travail du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe et à signer l'acte correspondant.

I) DELIBERATION N° 2010.7.11 – CONTRAT DE MAINTENANCE ELISATH

Depuis 2003 la Communauté a fait l'acquisition d'un système de contrôle d'accès et de billetterie informatisés.

Le contrat de maintenance avec la Société ELISATH arrive à échéance à la fin de cette année.

Il est proposé de renouveler le contrat pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Contrat de niveau 2 pour un montant annuel de 5 287,31 € T.T.C.

Madame Annie BAILLIEUL : c'est cher, il y a encore pas mal de problèmes.

Monsieur VANRYCKEGHEM : notre Directrice a fait une formation pour mieux utiliser le produit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat correspondant.

Le Président tient à remercier Jean VANRYCKEGHEM et sa Commission pour la maîtrise exemplaire des travaux de la piscine.

4) COMMISSION DECHETS MENAGERS – TRI SELECTIF

J) DELIBERATION N° 2010.7.12 – MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE SPECIALE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Le Président rappelle la réglementation en vigueur concernant la mise en place de la Redevance Spéciale. Le Code Général des Collectivités Territoriales fournit les bases réglementaires traitant de la Redevance Spéciale. Les modalités d'application sont fixées à l'Article L.2333-78 :

"... **A compter du 1^{er} Janvier 1993**, les Communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi que les Syndicats Mixtes **qui n'ont pas institué la Redevance prévue à l'Article L.2333-76 créent une Redevance Spéciale** afin d'assurer l'élimination des déchets visés à l'Article L.2224-14 ... Cette Redevance se substitue pour les déchets concernés à celle prévue à l'Article L.2333-77.

Cette Redevance est calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité des déchets éliminés.

Champ d'application :

L'institution de la Redevance Spéciale est **obligatoire** et doit être instituée par les Collectivités qui :

- N'ont pas institué la Redevance Générale d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ;
- Assurent la collecte et le traitement de déchets ménagers (des entreprises ou des administrations) "qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières (cf. art. L.2224-14 du CGCT).

Chaque année, la Collectivité qui institue la Redevance Spéciale doit prendre une délibération (avant le 1^{er} Juillet pour une application au 1^{er} Janvier de l'année suivante) indiquant les règles de calcul de la Redevance et, éventuellement, la liste des entreprises soumises à la Redevance Spéciale, pour lesquelles la Collectivité demande l'exonération de la TEOM.

Sachant que la mise en place a été soumise à la Commission Déchets Ménagers, il est proposé :

- La mise en place de la Redevance Spéciale pour tous les producteurs non ménagers sur tout le territoire de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} Janvier 2012 ;
- La constitution d'une liste de redevables sur la base d'une quantité présentée à la collecte supérieure à 700 litres par semaine ;
- Une fois la liste constituée une rencontre sera organisée avec les redevables dans le courant du 1^{er} Semestre 2011.
- L'élaboration d'un règlement de Redevance Spéciale et d'une convention, reprenant les termes du règlement intérieur, et qui sera proposée aux redevables ;
- La prise en compte de la date limite du 1^{er} Juillet 2011 afin de fixer les règles de calcul de la Redevance Spéciale et éventuellement la liste des producteurs qui y seront soumis.

Sachant que les établissements concernés pourront traiter avec toutes autres entreprises agréées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et dans ce cas-là ils seront exonérés de la T.O.M.

Monsieur GUIARD : dans les Communes du Nord les Maisons de Retraites payent déjà la Redevance Spéciale.

Monsieur CHANDELIER : le Collège Roger Bellair ne paye pas de T.O.M.

Monsieur SUARD : il faut affiner la liste des gros producteurs. Cette liste sera déjà soumise à la Commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise la mise en place de la Redevance Spéciale à compter du 1^{er} Janvier 2012 et autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à cette mise en place.

Le Président remercie Jean SUARD et sa Commission pour les excellents résultats et la bonne gestion qui ont permis en 2010 de baisser la T.E.O.M. de 15 %.

K) DELIBERATION N° 2010.7.13 – CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION "LES ROULOTTES DE LA SUISSE NORMANDE" POUR LA COLLECTE DES CARTONS CHEZ LES COMMERCANTS

L'Association "Les Roulottes de la Suisse Normande" a proposé à la Collectivité, la mise en place d'un service de collecte des cartons auprès des commerçants par un véhicule hippomobile.

Cette proposition a été soumise à la Commission Déchets Ménagers qui propose à titre d'essai de commencer cette prestation pour l'année 2011, auprès des commerçants de la Commune de Thury-Harcourt, le coût de cette prestation est proposée à hauteur de 180 €/semaine correspondant au prix de revient actuel.

Ce service étant actuellement assuré par des Agents de notre Collectivité, cette prestation assurée par un service extérieur permettrait d'avoir des créneaux supplémentaires en déchetteries comme le Mardi.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2011 auprès de l'Association "Les Roulottes de la Suisse Normande" pour un tarif de 180 €/semaine prestation assurée auprès des commerçants de Thury-Harcourt.

En contrepartie il est décidé d'ouvrir les déchetteries une journée supplémentaire "le Mardi" le matin à Saint Rémy sur Orne et l'après-midi à Thury-Harcourt, pendant la période du 1^{er} Mai au 31 Octobre de chaque année.

L) DELIBERATION N° 2010.7.14 – INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES

La Communauté de Communes de la Suisse Normande possède une décharge de déchets inertes située sur la Commune de Saint Rémy sur Orne au lieu-dit La Mousse.

Cette décharge reçoit actuellement les déchets inertes émanant des déchetteries.

Il y a lieu de renouveler la demande d'autorisation auprès des Services de la Préfecture.

Il est rappelé la réglementation :

- Code de l'Environnement

Afin de se conformer aux directives Européennes et de mieux maîtriser les quantités, la nature et les conditions d'élimination des déchets inertes acceptés par les centres de stockage qui leur sont dévolus, une procédure d'autorisation des Installations de Stockage des Déchets Inertes (I.S.D.I.) a été instaurée par l'Article 4 du Décret N° 2077-1467 du 12 Octobre 2007 relatif au livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement (JO N° 240 du 16 Octobre 2007) qui a abrogé le Décret N° 2006-302 du 15 Mars 2006 pris pour l'application de l'Article L.541-30-1 du Code de l'Environnement relatif aux installations de stockage de déchets inertes.

En application du texte ci-dessus, les installations de stockage de déchets inertes existantes ou à créer doivent être autorisées par arrêté du Préfet.

De ce fait, il est proposé d'autoriser le Président à signer le dossier de déclaration de déchets inertes et de le déposer auprès des Services de la Préfecture.

5) COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE - SPANC

M) DELIBERATION N° 2010.7.15 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES PARTICULIERS SOUHAITANT REHABILITER LEUR INSTALLATION D'A.N.C.

Il est rappelé qu'un diagnostic est effectué sur l'ensemble des installations d'A.N.C. du territoire de la Communauté de Communes avec le classement en classe 3 à risque de certains dispositifs.

Le Conseil Général a décidé de subventionner à hauteur de 50 % selon des critères définis (moins de 100 m d'un cours d'eau ou parcelle inférieure à 500 m²) les installations déclarées à risque de pollution à condition que notre Collectivité fasse une opération groupée de plus de 30 filières.

De ce fait, il est proposé de déposer une demande de subvention pour ces 41 dossiers selon le tableau ci-joint.

Monsieur LECLERC : à partir du 1^{er} Janvier 2011, en cas de vente d'un bien immobilier le contrôle d'A.N.C. sera obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à faire cette demande auprès du Conseil Général.

N) DELIBERATION N° 2010.7.16 – CIBLAGE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le comité de Pilotage pluridisciplinaire s'est réuni à plusieurs reprises pour travailler sur la seconde phase de l'autodiagnostic. Suite à la délibération du Bureau du 20 Mai 2010 et du 25 Novembre 2010, retenant les 9 défis le groupe de Pilotage Développement Durable propose maintenant de valider le ciblage des actions au Conseil Communautaire :

Cibles choisies :

- 1) Améliorer la collecte, la gestion et la valorisation des déchets ;
- 2) Création, aménagement et gestion de ZA et ateliers relais ;
- 3) Développer le Tourisme durable ;
- 4) Limiter les déplacements ;
- 5) Exemplarité de la Collectivité.

Monsieur LECLERC : remercie les membres qui ont participé au groupe de travail pour arriver à définir ces cibles choisies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de valider le ciblage des actions.

6) COMMISSION VOIRIE

O) DELIBERATION N° 2010.7.17 – FACTURATION SEL DE DENEIGEMENT

Un groupement d'achat de sel de déneigement a été effectué auprès de la Société AGRIAL.

Il est proposé de facturer le sel mis à disposition des Communes au prix coutant, c'est-à-dire 3,50 € T.T.C. pour un sac de 25 kg.

Le Président est autorisé à signer les titres correspondants.

Au vue des conditions climatiques, il est demandé aux Elus s'ils souhaitent la commande de sacs supplémentaires.

Monsieur Sylvain MOREL : précise qu'actuellement le prix est de 6,30 € le sac.

Il est décidé de passer commande de sel de déneigement pour renouveler le stock.

P) DELIBERATION N° 2010.7.18 – DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX

Il est décidé de faire une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour aider au financement de la Voirie.

Le Président est autorisé à faire cette demande de subvention auprès des Services Préfectoraux.

7) QUESTIONS DIVERSES

BULLETIN COMMUNAUTAIRE :

Le bulletin Communautaire est remis à chaque Commune pour distribution auprès des habitants.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur Jacques COLLIN et son groupe de travail pour l'élaboration de ce bulletin.

VOIE VERTE

Monsieur CHANDELIER : le dossier Voie Verte avance bien, le Maître d'œuvre a été retenu pour un montant de 480 000 Euros.

Il faut que cette Voie Verte soit ouverte le plus vite possible jusqu'à Clécy.

SCOT.

Monsieur DUBOIS : le Bureau d'Etudes est désigné, toutes les Communes seront visitées, une réunion est prévue le 27 Janvier à 20 H 30, les Elus recevront des convocations.

Monsieur CHANDELIER : le local des Restos du Cœur est basé à Saint Rémy sur Orne, les personnes qui habitent en dehors de cette Commune ont des problèmes de locomotion. Cette situation n'est pas facile à organiser pour assurer ces déplacements vers Saint Rémy sur Orne. Il est demandé aux Elus d'étudier et de faire des propositions.

Il y a des problèmes de desserte, comment nos demandeurs d'emplois peuvent aller à l'A.N.P.E. de Falaise.

Madame BOUIN : il y a des Bus Verts pour aller à Falaise.

Monsieur CHANDELIER : le Bus Vert Thury-Harcourt Falaise n'est que pour les scolaires, je ne sais pas si les privés peuvent le prendre et que fait-on pendant les vacances.

Monsieur DUBOIS : le SCOT sera élaboré en accord avec les P.L.U. Communaux.

Monsieur CHANDELIER : le Bureau d'Etudes doit appréhender l'ensemble des P.L.U. de nos Communes.

Monsieur DUBOIS : je reçois l'ensemble des dossiers en cours d'élaboration et je participe aux réunions lorsque je suis invité.

Monsieur CHANDELIER : remercie Monsieur DUBOIS pour le travail qu'il accompli au service de nos Communes en tant que Vice-Président du SCOT.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président clos la séance à 23 H 00 et remercie les Délégués pour leur participation.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER